



Compte-rendu de la Formation Spécialisée du CSAL de l'Eure du 14 mars 2024

Évreux, le 14 mars 2024,

Représentant.e-s du personnel présents :

Solidaires Finances Publiques : 5 sièges de titulaires

- Chantal CADIOU
- Benoît COURTAUT
- Jean-Baptiste COUTELIS
- Aurélie HERKOUS
- Lætitia LEMARCHAND

FO : 1 siège de titulaire

- Fabien DUBOS

CGT : 2 sièges de titulaires

- Thomas LAFEUILLE
- Boriana CARNET

Après ouverture de la séance et constatation que le quorum était atteint, il a été procédé à la lecture des liminaires de Solidaires Finances Publiques et de la CGT. Des points n'apparaissant pas à l'ordre du jour de ce CSAL-FS ont été abordés dans les liminaires.

Les déclarations du ministre de l'Économie et des Finances réclamant 10 milliards d'économies immédiates dans la Fonction publique, **Solidaires Finances Publiques** s'inquiète pour les conditions de travail et les rémunérations des agent.e-s alors que celles-ci décrochent depuis plus de 10 ans. La Présidente a répondu qu'elle n'avait pas encore rencontré la nouvelle Directrice Générale, ni encore eu connaissance des déclinaisons des futures coupes budgétaires.

Concernant le télétravail, il a été rappelé qu'un groupe de travail (GT) dédié à cette question avait été inscrit au suivi des propositions et avis sans avoir – encore – été tenu. La Direction a déclaré qu'elle n'était pas favorable à sa tenue, estimant « qu'il n'y avait pas de problème avec le télétravail » et que les conclusions du bilan de l'audit conjoint DDFiP de l'Eure – DRFiP de la Seine-Maritime sur le management du télétravail avaient été transmises. Les représentant.e-s des personnels estimant de leur côté ces éléments insuffisants, il a été convenu qu'un GT serait organisé en septembre préalablement à la présentation du bilan du télétravail 2024 en CSAL -FS.

Enfin, concernant le SIP de Vernon, tant sur sa future réinstallation pérenne que le déroulé de la campagne IR 2024, la Présidente a répondu qu'elle n'avait pas de visibilité sur cette première et que cette dernière serait abordée au prochain CSAL.

1) Approbation des PV des CSAL-FS des 11/04/2023 et 20/06/2023

Des amendements ayant été proposés, la Présidente a choisi de reporter ce point au prochain CSAL-FS afin de se positionner sur ceux-ci.

2) Présentation de la Note d'orientation 2024

La Note d'orientations ministérielles Santé, sécurité et conditions de travail 2024 éditée par le Secrétariat général a fait l'objet d'une présentation par l'APMP (Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention). Les 6 axes inscrits pour 2024 sont :

- 1 – Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'évènements graves.
- 2 – Renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et d'élaboration du PAP avec le déploiement du nouvel outil Prev'Action et la mise en place d'une nouvelle méthodologie.
- 3 – Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail.
- 4 – Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière.
- 5 – Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information.
- 6 – Maîtriser le risque amiante.

Solidaires Finances Publiques a déploré que la note d'orientations ministérielles s'oriente sur des mesures individuelles de formation et de responsabilisation des agent-e-s sans s'interroger sur le travail et son organisation.

De nouveaux guides étant référencés dans la note (accompagner un évènement grave dans le milieu professionnel et la mise à jour 2024 du guide amiante), leurs présentations en CSAL-FS seront prévues.

Un marché national d'intervention de psychologues sera passé en 2024 pour permettre d'apporter rapidement un soutien psychologique aux agent-e-s victimes ou témoins d'un évènement grave, en complémentarité avec l'intervention d'une équipe associant la médecine de prévention et le service social. Ce marché pourra également couvrir les situations où l'intervention d'un psychologue s'avère nécessaire (consultations individuelles et intervention d'un psychologue du travail dans les situations de collectif de travail dégradé). Il sera mis en place en septembre 2024.

Concernant l'axe 4 sur la prévention des risques de désinsertion professionnelle des agent·e·s, **Solidaires Finances Publiques** a demandé si un dispositif spécifique de suivi de ces personnels était mis en place. La Direction nous a répondu par la négative et attend les consignes nationales.

Un module de formation sur la sensibilisation à la santé mentale sera prochainement proposé.

3) Examen des fiches de signalement, des accidents de service, des maladies professionnelles, du registre santé et sécurité au travail, suivi des avis et des propositions du CSAL-FS

Concernant les fiches de signalement, et avec la bascule vers le nouvel applicatif, **Solidaires Finances Publiques** a demandé que les événements soient enregistrés, même pour une fiche classée sans suite, afin de les garder « en mémoire » au cas où.

A l'issue des débats deux GT ont été actés. Le premier concerne le suivi des avis du PAP des années 2021, 2022 et 2023 et le second le suivi des recommandations de la psychologue du travail intervenue au SDIF de Louviers.

4) Budget du CSAL-FS

Le budget du CSAL-FS se divise en deux parts, la première locale pour financer des mesures d'exemplarité, de complémentarité et d'urgence, la seconde régionale pour financer des actions de formation. Pour 2024, le montant par agent·e de la part locale se trouve légèrement réduit par rapport à celui de 2023 au profit du budget régional dédié aux formations. De plus, **Solidaires Finances Publiques** a alerté sur le nombre d'agent·e servant au calcul qui est nettement inférieur à celui des effectifs apparaissant au TAGERFIP, ce qui a un impact non-négligeable sur le budget. L'APMP nous a indiqué que le budget était calculé en fonction du nombre d'agent·e·s affecté·e·s au 1^{er} septembre 2023. La Direction a répondu qu'elle se renseignerait sur cette différence.

Il a été proposé d'étudier la possibilité d'organiser une formation sur la gestion des situations émotionnelles difficiles. L'APMP va se renseigner pour trouver un prestataire adéquat.

Il a été acté le financement de bureaux, petits équipements bureautiques, d'extincteurs pour les véhicules de service et des mises à jour des Diagnostics Techniques Amiante (DTA) sur différents sites du département.

Concernant les autres dépenses pour l'amélioration des ambiances physiques de travail, les membres de la Formation Spécialisée ont indiqué attendre la réception des devis avant de se prononcer et de faire un choix.

5) Programme des formations 2024

Le détail du catalogue de formation, transmis aux agent·e·s de l'Eure par courriel du 5 mars, a été détaillé par l'APMP.

Un avis circonstancié (cf avis) sur le plan de formation a été rendu par les représentant·e·s en CSAL-FS et voté à la majorité (7 POUR, 1 ABSTENTION). Cet avis déplore entre autres une trop faible association des agent·e·s, les mieux placé·e·s pour s'exprimer sur l'organisation du travail et son contenu, ainsi qu'une approche inscrite a posteriori des risques alors que les principes généraux de prévention recommandent que la prévention primaire et l'évitement des risques à la source doivent être priorisés.

6) Présentation des travaux de désamiantage à Louviers

Ce point a permis de revenir sur les conditions désolantes (cf notre déclaration liminaire) dans lesquelles s'est tenue la visite préalable avant travaux du 22 février et sur le manque de considération pour les agent·e·s, les représentant·e·s des personnels et ceux de l'administration pour un projet d'une telle envergure.

Le plan de retrait, déposé le 06 février auprès de l'inspection du travail, est réputé tacitement validé depuis le 07 mars. Celui-ci, déjà demandé le 22 février, a été redemandé en séance. La Direction a indiqué qu'il ne sera transmis aux représentant·e·s des personnels qu'après le 26 mars au plus tôt.

Le plan d'installation du chantier a aussi été demandé, mais il a été répondu que celui-ci n'était pas encore établi.

Les travaux de désamiantage concerneront le rez-de-chaussée du bâtiment et se dérouleront en 3 phases : le plateau du SIE, l'ex-trésorerie et le deuxième plateau du SIE (ex-SPF). Les travaux devraient s'échelonner jusqu'à la fin de l'année.

Le déménagement, réalisé en régie, du SIE vers l'ex-trésorerie débutera le 25 mars, conformément à la demande de la cheffe de service et durera 3 jours. Ensuite débiteront les travaux de consignation électrique pour une durée d'une semaine et le décroissement de la zone de chantier. Il a été demandé de veiller à récupérer un maximum de dalles acoustiques pour leur réinstallation après les travaux. **Solidaires Finances Publiques** a regretté que l'isolation du plafond (pose de laine de verre et dalles acoustiques) n'ait pas été intégré à l'appel d'offres, ce qui induit que ces travaux supplémentaires seront à la charge de la Direction. La zone sera confinée et suivront les travaux de désamiantage à proprement parler pour une durée de 15 jours environ. L'Assistant de Prévention (AP) a demandé à assister aux tests de fumée permettant de vérifier l'étanchéité de la zone confinée. Enfin, les travaux de cloisonnement, peintures et électricité seront réalisés pour une durée de 6 à 8 semaines. Le

SIE sera ensuite réinstallé dans la zone rénovée avant de procéder au désamiantage de la phase 2.

La base vie du chantier sera implantée sur le parking situé à l'arrière du bâtiment. Après la recherche épineuse d'un point d'eau pour la base vie lors de la visite préalable, un point d'eau a finalement été trouvé à l'extérieur du bâtiment. L'accès au parking à l'arrière du bâtiment sera interdit aux agent·e·s. L'accès au parking du site étant très difficile, il ne sera pas possible d'y installer des bennes pour collecter les gravats (autres que ceux résultant du désamiantage). Les entreprises devront évacuer les déchets au moyen de leurs véhicules de chantier.

La Direction est en attente de l'accord du Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) concernant l'accès par les agent·e·s au bâtiment par la véranda car celle-ci se trouvera dans la zone de chantier, l'accès à la porte de service sera impossible lors de la phase 3 car faisant partie de la zone confinée.

Solidaires Finances Publiques a souligné les problématiques qui seront liées à l'accueil pendant la campagne IR.

7) Point d'information sur l'installation des services (SIP/SGC) à Bernay

Les travaux de réaménagement immobilier au centre des Finances Publiques de Bernay ont débuté. Les services implantés à Bernay ont été réinstallés : le SIP au RDC et le SGC à l'étage. **Solidaires Finances Publiques** a demandé à avoir communication de plan d'implantation détaillant l'installation des agent·e·s.

Ces travaux s'inscrivent dans la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles de l'État, la Politique Immobilière de l'État (PIE). Vous pouvez trouver plus d'informations à ce sujet dans [l'article suivant](#) de **Solidaires Finances Publiques**.

Le centre des Finances Publiques de Bernay va donc accueillir des services de l'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN) et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au premier étage dans les bureaux anciennement occupés par une partie du SGC et l'ex-SPF. Les services de l'IEN doivent intégrer les locaux à la fin du premier trimestre 2024, ceux de l'OFB à compter du 1^{er} septembre 2024.

Des travaux d'étanchéité des services ont été réalisés : il ne sera possible d'accéder aux services de back-office qu'au moyen d'un badge d'accès. Par ailleurs, les services de l'IEN et de l'OFB disposeront d'un accès indépendant par l'escalier extérieur. Les agent·e·s des différentes administrations ne pourront pas accéder aux locaux des autres administrations.

Une visite de site du CSAL-FS aura lieu au second semestre 2024.

8) Sign@IFip

Le nouvel applicatif de signalement, Sign@IFip, est entré en fonctionnement. Il est déployé selon 2 phases : la première (en cours) pour le signalement des incidents externes, la seconde (date non-encore établie) pour le signalement des incidents internes. Ainsi, pour l'heure, les incidents internes doivent toujours être déclarés à l'AP via les fiches. Dans l'attente de la note de déclinaison, il a été convenu par la Direction que les fiches de signalement continueraient d'être transmises aux représentant·e·s des personnels au fil de l'eau.

9) Prévention

L'appli Prévention remplacera DUERPPAP pour l'élaboration du document unique des risques professionnels (DUERP) et du plan annuel de prévention (PAP). Ce nouvel applicatif ne reprenant pas l'existant, le recensement intégral des risques professionnels sera à réaliser par chaque service. L'initialisation a été évoquée comme complexe par les premiers utilisateurs présents.

Solidaires Finances Publiques a demandé quels impacts l'usage de ce nouvel applicatif aura sur le déroulement de la campagne de recensement et sur son calendrier (les réunions de service ayant habituellement lieu au premier semestre). Pour l'heure aucune réponse n'a pu être donnée. Nous avons aussi demandé l'habilitation en consultation et la formation des représentant·e·s du personnel à cet applicatif.

10) Questions diverses

Solidaires Finances Publiques a rappelé qu'en vertu de l'article 32 du règlement intérieur des CSAL et CSAL-FS, les avis rendus devaient être publiés sur l'intranet dans un délai d'un mois, ce qui n'est pas le cas actuellement. La présidente a acté et assuré que ça serait fait.

La médecin du travail a annoncé son départ en retraite pour la fin du premier semestre 2024.

Les représentant·e·s **Solidaires Finances Publiques** au CSAL-FS